

Élection du chargé de mission « Accompagnement création de la Business Unit et projets d'innovation »

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et L713-3 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;*

Conformément à l'article 33 des statuts de l'université, la présidente de l'université peut proposer à la désignation du conseil d'administration des chargés de mission auxquels elle confie des missions particulières.

Leur élection se fait à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration. Si, après un tour de scrutin, le candidat ou la candidate n'a pas obtenu cette majorité, il est procédé à un deuxième tour dans les mêmes conditions. Si à l'issue de ce deuxième tour, aucune majorité absolue ne s'est dégagée, un troisième tour est organisé ; l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés, la présidente pouvant proposer une nouvelle personne.

La présidente de l'université a proposé l'élection de Monsieur Yves GROHENS en qualité de chargé de mission « Accompagnement création de la Business Unit et projets d'innovation ».

Après en avoir délibéré, à bulletins secrets,

Élit, à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour, sur proposition de la présidente de l'université, Monsieur Yves GROHENS en qualité de chargé de mission « Accompagnement création de la Business Unit et projets d'innovation ».

Documents en annexe :

- Lettre de mission du chargé de mission « Accompagnement création de la Business Unit et projets d'innovation »

Décompte des votes :

		<i>Suffrages exprimés :</i>	22
<i>Membres en exercice :</i>	28	<i>Pour :</i>	12
<i>Membres présents :</i>	18	<i>Contre :</i>	10
<i>Membres représentés :</i>	5	<i>Blancs ou nuls :</i>	1

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023

